

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 6 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Flers-sur-Noye sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique, MENARD Sergine, DEMORSY Roselyne, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, COLOMBEL Aurélie

Messieurs LECOINTE Jean-Noël, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, LAMOTTE Dominique, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, SZYROKI Jacky, VIOLETTE Paul, AMIACHE Franck (suppléant de CARON Hubert), BERTHE Pascal, DEPRET Patrick, BLIN Nicolas, BENONY Miguel, DESROUSSEAUX Éric, DARCIS Philippe, DEMOUY Bertrand, CAPELLE Hubert, MEGLINKY Philippe

● Disposaient d'un pouvoir :

M. LECOINTE de M. DURAND, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR Roger, M. JUBERT de Mme BERTOUX, M. CHANTRELLE de Mme RIQUIER, M. BOUCHER de M. VERONT, M. NOCHEZ de M. PARENTY, M. AMIACHE de M. BEAUMONT, Mme PATRICE-BOURDELLE de Mme DOUAY, M. BLIN de Mme ROSE, M. DESROUSSEAUX de M. COTTARD, Mme RAMON de Mme TESTART

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RIQUIER Ludivine, BERTOUX Julia, DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, TESTART Laëticia

Messieurs DURAND Pierre, LEVASSEUR Roger, COTTARD Yves, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, BOQUET Cédric, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 43

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 11

Votants : 54

Date de la convocation

30 juin 2023

Secrétaire de séance :

Mme COLOMBEL Aurélie

OBJET : Election d'un membre du Bureau communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, relative à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau,

Vu l'acceptation en date du 07 septembre 2022 par Madame la Sous-Préfète des arrondissements de Péronne et Montdidier, de la démission datée du 29 août 2022 présentée par Mme DAMAY Lydie de ses mandats d'adjointe et conseillère municipale de la commune de Moreuil, donc par voie de conséquence de son mandat de conseillère communautaire,

Suivant l'ordre du tableau communiqué par la mairie de Moreuil, Mme Aurélie COLOMBEL a été remplacée Mme DAMAY en tant que conseillère communautaire,

Compte tenu du fait que Madame DAMAY Lydie avait été élue le 16 juillet 2020 en tant que membre du Bureau communautaire (et bénéficiait d'une délégation de pouvoirs du Président en tant que Conseillère communautaire déléguée « Bien vieillir »),

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les membres du Bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours : majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour,

Après avoir recueilli la seule candidature de M. Didier NOCHEZ,

Après en avoir procédé à l'élection à l'unanimité (Pour : 50, Abstentions : 4), le Conseil Communautaire :

- Proclame M. NOCHEZ Didier, membre du Bureau communautaire et le déclare installé,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette élection.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 07/07/23

Affiché le 10/07/23

Fait et délibéré, le 06 Juillet 2023
à ESCLAINVILLERS

Le Président,

Alain DOVERGNE

